Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1120260615-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Convention de financement et de réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public place Saint Luc à Kergonan

DEL11_2026_06_15

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29

Le quinze juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, AUGUEUX Sylvie, COËFFIC Sébastien, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MALRY Cécile, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Stanislas HEURTEBIZE donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Laurent DUVAL donne pouvoir à Nadège MARETTE.

Le secrétariat a été assuré par : HÉRON Carole.

Rapporteur : Laurent AVRY

➲ L'Adjoint au Maire informe l'assemblée :

Dans le cadre du projet de construction de logements et de commerces, il est nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'éclairage public de la place Saint Luc à Kergonan.
A cet effet, Morbihan Énergies sollicite la conclusion d'une convention ayant pour objet de définir les modalités de financement et de réalisation de ces travaux.

➲ L'Adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention de financement et de réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public de la place Saint Luc, annexée à la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260618-DEL1120260615-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à cette affaire.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'articles L.2121-29 ;
Vu la demande présentée par Morbihan Énergies en date du 22 avril 2026 ;
Vu le projet de convention ;
Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 1er juin 2026 ;

➲ **APPROUVE** la convention de financement et de réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public de la place Saint Luc, annexée à la présente délibération.

➲ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à cette affaire.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Convention de financement et d'extension de l'éclairage public place Saint Luc à Kergonan

Fait à Languidic, le 18 juin 2026

La secrétaire de séance,

Carole HÉRON



Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3. Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication